



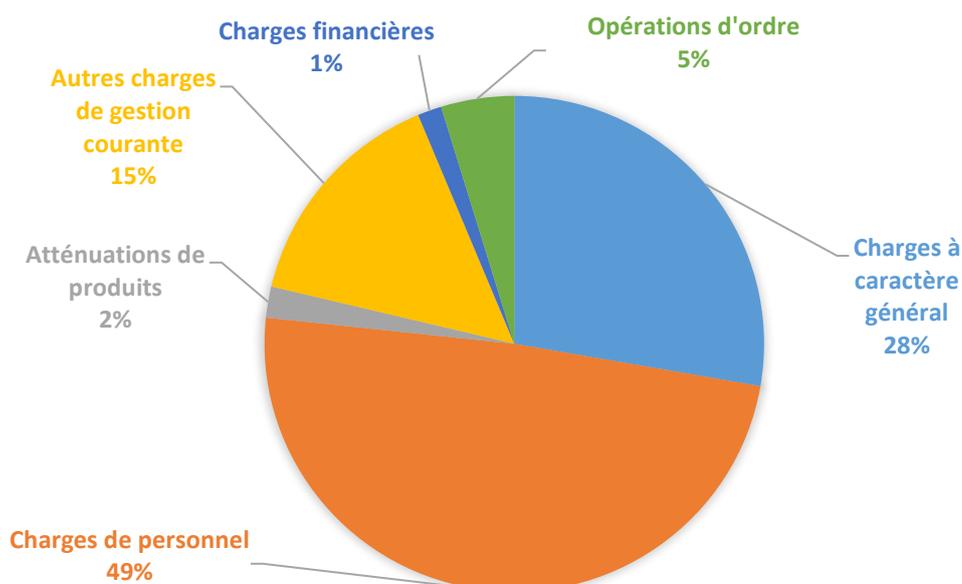
Après deux années de crise sanitaire qui ont indéniablement impacté l'évolution de nos finances locales, dans un contexte international marqué par le conflit Ukrainien et son corollaire de conséquences en termes de développement économique, d'inflation galopante sur les prix des matériaux, de pénurie et d'augmentation des coûts de l'énergie, la commune a réussi à contenir les dépenses.

## 1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### 1.1. Dépenses de fonctionnement

CHAPITRES BUDGETAIRES	CA 2022
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b> <i>eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôts et taxes, primes assurances, contrats de maintenance, entretien des biens mobilier et des véhicules, livres, fournitures scolaires ...</i>	1 039 492,68 €
<b>012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b> <i>Rémunérations, cotisations et assurance du personnel</i>	1 834 602,54 €
<b>014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS</b> <i>Reversement Fonds de Péréquation ressources Intercommunales et Communales</i>	76 046,00 €
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b> <i>Indemnités élus, subventions, SDIS, écoles, prévention spécialisée, bons naissance, bons d'achat futurs collégiens et chèques pôle du commerce bacheliers</i>	562 068,01 €
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b> <i>Intérêts des emprunts, ligne de trésorerie, ICNE</i>	58 129,26 €
<b>042 - OPERATIONS D'ORDRE</b> <i>Dotation aux amortissements et opérations d'ordre</i>	177 594,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 747 933,29 €</b>

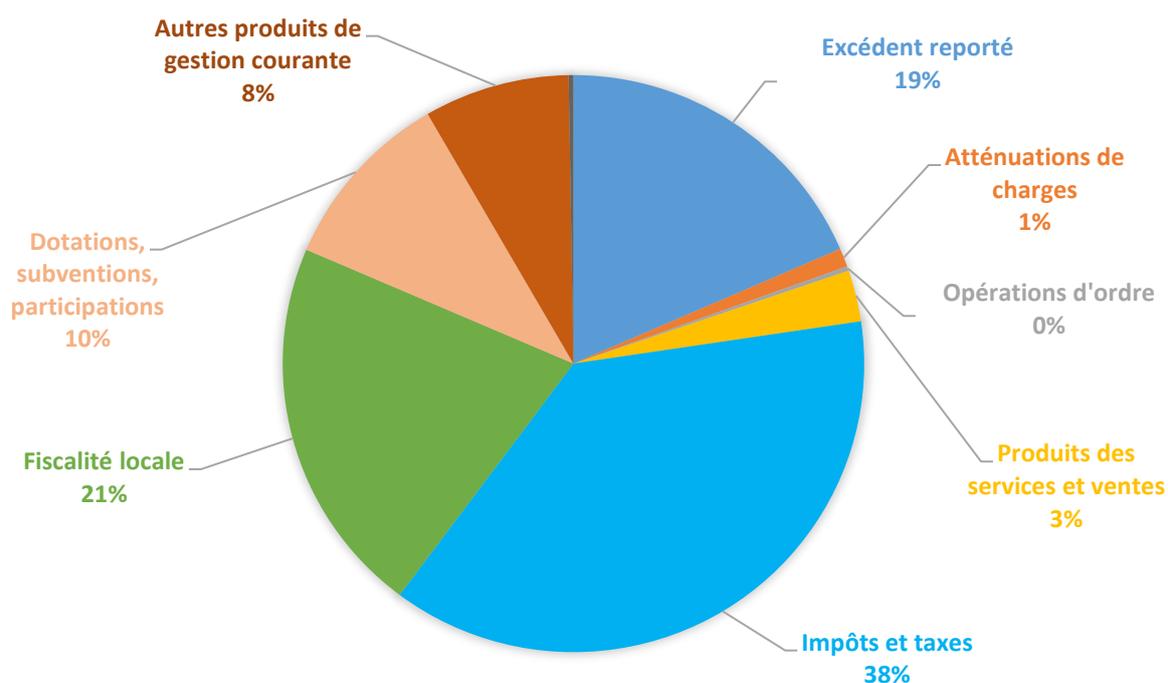


Légère évolution des dépenses 2022 par rapport à 2021 qui s'explique par l'augmentation des 2 principaux postes :

- Charges à caractère général (+ 98 000 €)
- Charges de personnel et frais assimilés (+ 78 000 €)

## 1.2. Recettes de fonctionnement

CHAPITRES BUDGETAIRES	CA 2022
<b>002 - Excédent reporté</b>	1 037 219,50 €
<b>013 - ATTENUATIONS DE CHARGES</b> <i>Remboursement agents malades</i>	57 979,37 €
<b>042 - OPERATION D'ORDRE</b> <i>Amortissement sur subvention</i>	14 182,77 €
<b>70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTE</b> <i>Facturation eau, ordures ménagères, entretien d'espaces verts</i> <i>Vente repas restaurant scolaire</i>	161 243,02 €
<b>73 - IMPOTS ET TAXES</b> <i>Attribution de compensation, droits de mutation</i>	2 105 180,07 €
<b>731 - FISCALITE LOCALE</b> <i>Impôts directs locaux , taxe sur électricité</i>	1 192 652,91 €
<b>74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS</b> <i>Dotations, participations aux frais de fonctionnement des écoles, subvention CAF</i>	570 926,07 €
<b>75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b> <i>Revenus des immeubles, locations de salles</i>	453 966,54 €
<b>77 - PRODUITS SPECIFIQUES</b> <i>Remboursement de sinistres</i>	14 969,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 608 319,25 €</b>



Les recettes 2022 (hors excédent reporté) ont augmenté de 3.6 % par rapport à 2021 :

- Compensation Franco-Genevoise : versement au titre de l'année 2021 et 2022 (+ 51 000 €)
- Compensation de TF (+ 38 000 €)
- Subvention cité éducative (+ 15 000 €)
- Impôts directs locaux (TH + TF) (+37 000 €)
- Taxe additionnelle droits de mutation (+ 22 000 €)

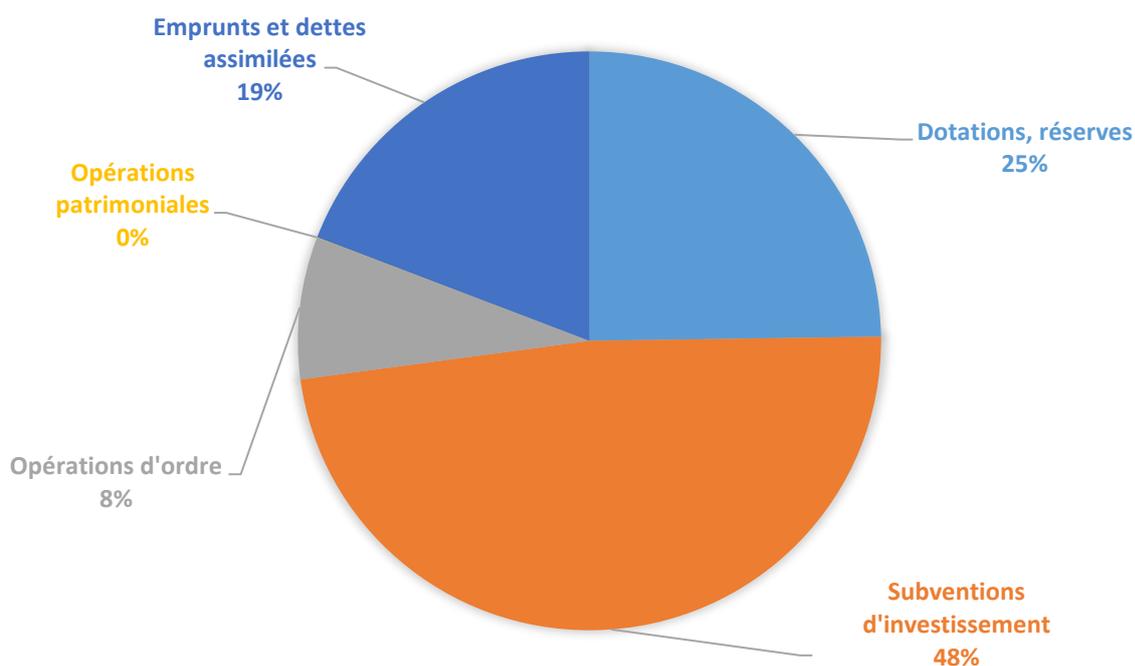
Parallèlement nous avons maintenu la stabilité des taux des impôts locaux :

- Taxe foncière sur propriétés bâties = 25.14 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties = 87.26 % (taux communal + taux départemental)
- Taxe d'habitation = 12.72 %

## 2 Section d'Investissement

### 2.1. Recettes d'investissement

CHAPITRES BUDGETAIRES	CA 2022
<b>10 - DOTATIONS, RESERVES</b>	554 108,91 €
<i>Taxes d'Aménagement</i>	
<i>FCTVA</i>	
<i>Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</i>	
<b>13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	1 075 925,92 €
<i>Subventions perçues par l'Europe, l'Etat, le département, la région, la CAF, le SIEA ...</i>	
<b>040 - OPERATIONS D'ORDRE</b>	177 594,80 €
<i>Amortissements et opérations d'ordre</i>	
<b>041 - OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	482,50 €
<i>Résorbtions des avances versées</i>	
<b>16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	428 931,36 €
<i>Souscription d'un emprunt</i>	
<i>Encaissement de cautions</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 237 043,49 €</b>

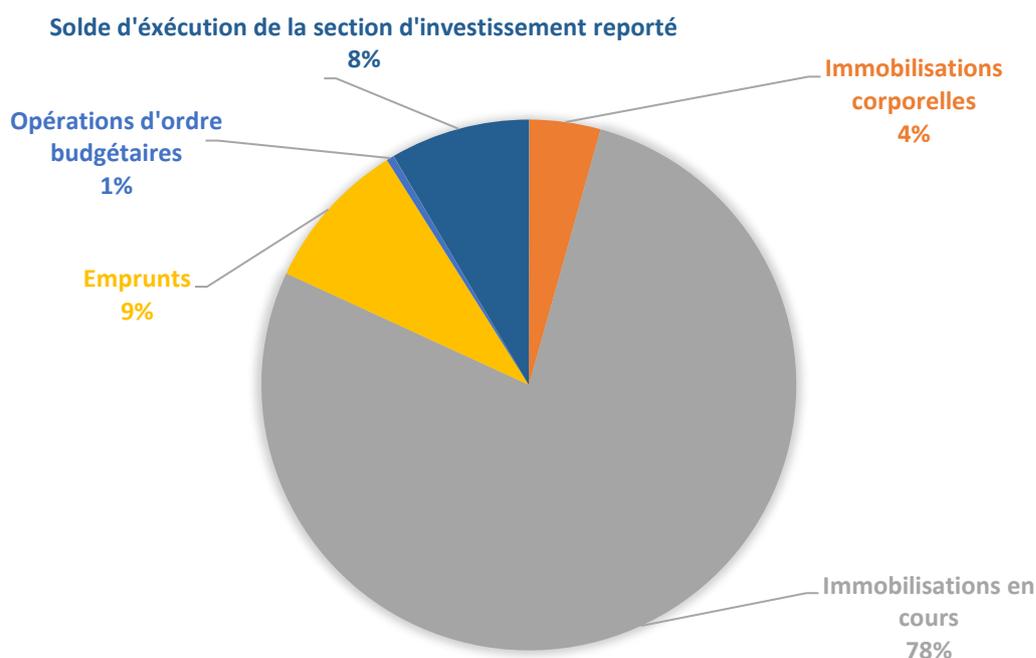


Poursuite de la perception des subventions d'investissement dans le cadre du renouvellement urbain débuté en 2020 : Etat, Région, Département et CAF de l'Ain.

Pour la première fois en 2022 perception d'une subvention de l'Europe pour la place des Renouillus au titre du programme de développement rural.

## 2.2. Dépenses d'investissement

CHAPITRES BUDGETAIRES	CA 2022
<b>20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b> <i>Logiciel, frais d'études</i>	932,40 €
<b>204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b> <i>Subventions façades</i>	- €
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> <i>Abris vélos maternelle PDS, cimetière : reprise du mur, dépose et repose stèles, isolation combles école Sources , MARPA et pétanque, géolocalisation réseau EP, panneaux de signalisation, informatique, copieur, carte mère panneaux lumineux, mobilier, four RS, tonnelles, caméras</i>	136 500,90 €
<b>23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b> <i>Travaux Rénovation urbaine du Pré des Saules Maîtrises d'œuvre travaux renouvellement urbain Fin travaux raccordement au réseau bio chaleur d'Oyonnax Fin travaux agencement garage AUTOLINE (ancien local SODIPRAM) Travaux accessibilité et campagne de voirie Travaux entretien route de Nierme Eclairage public</i>	2 462 989,72 €
<b>16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b> <i>Remboursement du capital des emprunts et cautions</i>	291 915,70 €
<b>040 - OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES</b> <i>Amortissement subvention</i>	14 182,77 €
<b>041 - OPERATIONS PATRIMONIALES</b> <i>Résorbtion des avances versées</i>	482,50 €
<b>001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b> <i>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	268 019,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 175 023,87 €</b>



Les dépenses des travaux liés au renouvellement urbain sont montées en puissance en 2022 représentant 87 % des inscriptions de la section d'investissement.

La métamorphose du Pré des Saules démarrée en 2021 s'est poursuivie en 2022 :

- Travaux d'agrandissement multi-accueil Centre social et culturel J. Prévert
- Travaux raccordement au réseau Bio chaleur d'Oyonnax
- Aménagements paysagers
- Jardins partagés
- Réhabilitation parking Vinci
- Aménagement de l'esplanade devant la salle famille avec auvent pour les jeunes
- Maitrise d'œuvre
- Mise en place de 2 nouvelles aires de tri enterrées au Pré des Saules

Des dépenses d'équipement d'un niveau élevé dont notre commune n'est pas coutumière, d'autant plus dans un contexte économique très anxieux avec peu de visibilité.

#### Encours de la dette poursuit sa baisse

Le capital restant dû au 01/01/2023 s'élève à : 2 759 345,95 €uros.

Il était de 4 183 884,52 € au 01/01/2014

⇒ soit une diminution de la dette de 1 424 538,57 €uros.

#### Endettement pluriannuel de 2019 à 2022

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 01 janvier	Capital par habitant
2019	500 715,69 €	105 098,44 €	395 617,25 €	3 074 985,15 €	799,94 €
2020	505 653,03 €	89 813,52 €	415 839,51 €	2 829 367,90 €	734,52 €
2021	514 432,42 €	74 055,18 €	440 202,24 €	2 588 528,39 €	670,78 €
2022	349 567,17 €	60 086,97 €	288 980,20 €	2 648 326,15 €	685,21 €

\* Référence données collectivités locales : 3 886 habitants au 01/01/2022